



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Côte-d'Or



La directrice académique des services départementaux
de l'éducation nationale,
directrice des services départementaux
de l'éducation nationale de la Côte-d'Or

Vu les articles L551-1, R411-5, D521-11 et D521-12 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu le décret n° 2016-1049 du 1er août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu le décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 portant sur l'organisation scolaire ;

Vu la circulaire n° 2013-017 du 6 février 2013 relative à l'organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires ;

Vu les avis émis par le conseil départemental de l'éducation nationale de la Côte-d'Or ;

Considérant la volonté d'élus et de conseils d'écoles pour modifier les horaires scolaires de certaines écoles maternelles et élémentaires publiques du département de la Côte d'Or ;

Sur proposition de Madame la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or, par délégation de madame la rectrice de l'académie de Dijon ;

ARRÊTE

Article 1 Les horaires scolaires des écoles maternelles et élémentaires publiques du département de la Côte d'Or figurent en annexe 1, pour l'année scolaire 2019-2020.

Article 2 Monsieur le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Dijon, le 27 août 2019

La directrice académique des services de l'éducation nationale,
directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la
Côte d'Or


Pascalé COQ